

Les limites de la justice internationale

Par Thibault Plantet

En croisant les destins du dictateur chilien Augusto Pinochet et du criminel nazi Walther Rauff, Philippe Sands transforme une affaire judiciaire en enquête morale sur les limites de la justice internationale.

À propos de : Philippe Sands, *38, rue de Londres. De l'impunité, Pinochet et le nazi de Patagonie*, traduit de l'anglais par Christophe Beslon, Albin Michel, 2025, 544 p., €23,90, ISBN 9782226493446.

Octobre 1998 : l'arrestation d'Augusto Pinochet à Londres ne fut pas seulement un séisme diplomatique, elle opéra une rupture épistémologique dans l'ordre juridique mondial, brisant le dogme de l'immunité souveraine. Dans son ouvrage *38, rue de Londres*, le juriste franco-britannique Philippe Sands s'empare de ce moment de bascule pour poursuivre une réflexion au long cours sur les promesses et les apories de la justice pénale internationale.

En croisant sources judiciaires, archives inédites et sa propre pratique du prétoire, Sands déconstruit les architectures de l'impunité, particulièrement lorsque le crime se loge au cœur de l'appareil d'État. L'originalité de l'œuvre réside dans la mise en miroir de deux trajectoires que tout semble opposer : celle de Pinochet, ex-dictateur déchu, et celle de Walther Rauff, officier SS dont l'exil chilien après 1945 dessine une géographie de l'ombre. À travers ce dialogue entre l'Europe et l'Amérique latine, Sands ne se contente pas de retracer des responsabilités individuelles ; il met à nu les

continuités institutionnelles et idéologiques qui permettent au pouvoir de s'affranchir durablement du droit.

À la croisée du droit international, de l'histoire et du récit

Récit à la fois dense et profondément incarné, *38, rue de Londres* transforme une affaire judiciaire en une réflexion d'ampleur sur les formes contemporaines de l'impunité. Spécialiste reconnu du droit international, Philippe Sands y prolonge une démarche désormais caractéristique, fondée sur le dialogue entre histoire du droit, enquête archivistique et écriture narrative. Dans la continuité de *Retour à Lemberg*¹ et de *La Filière* (*The Ratline. Love, Lies and Justice on the Trail of a Nazi Fugitive*)², Philippe Sands confirme son inscription dans un champ hybride, à la croisée de l'histoire contemporaine, des études juridiques critiques et d'une littérature du témoignage indirect. L'attrait narratif et la tension dramatique qui caractérisent les ouvrages de l'auteur sont tels que plusieurs d'entre eux ont été adaptés en formats sonores, à l'image du podcast *La Filière*, qui prolonge son enquête en mêlant rigueur juridique, investigation historique et écriture proche du thriller.

À la convergence du droit international, de l'histoire et du récit personnel, *38, rue de Londres* suit les trajectoires croisées de deux figures qui ont exercé un pouvoir destructeur, bénéficié de protections institutionnelles et, finalement, échappé à une condamnation définitive. C'est cette symétrie tragique qui confère à l'ouvrage sa tension morale autant que narrative.

En reliant Santiago, Londres et la Patagonie, Sands inscrit son enquête au cœur d'une interrogation qui résonne avec une acuité renouvelée aujourd'hui : que devient l'État de droit lorsque les crimes émanent des plus hautes sphères du pouvoir ? Cette question, loin d'appartenir au passé, traverse le débat contemporain sur la justice internationale. La sortie récente du film *Nuremberg* (2025) de James Vanderbilt témoigne d'ailleurs de la persistance de cet enjeu dans l'imaginaire collectif : près de

¹ Voir la [recension](#) de Constance Pâris de Bollardi re, qui met en lumi re la dimension hybride de l'ouvrage et sa r flexion sur l'articulation entre  chelles individuelle et collective dans l'analyse des crimes de masse.

² Voir la [recension](#) d' tienne Augris consacr e   *The Ratline. Love, Lies and Justice on the Trail of a Nazi Fugitive* (Weidenfeld & Nicolson) / *La Fili re* (Albin Michel, 2020), qui souligne l'enqu te men e par Philippe Sands sur Otto von W chter, officier SS et gouverneur de Cracovie, conduite notamment avec la participation du fils de ce dernier.

quatre-vingts ans après le procès fondateur, nous continuons de nous interroger sur les conditions et les limites de la responsabilité pénale des dirigeants.

Sands réussit précisément à rendre cette question sensible et incarnée, en montrant comment les procédures judiciaires se heurtent aux impératifs diplomatiques, à la raison d'État ou à l'usure des sociétés, autant d'obstacles qui, de Nuremberg à La Haye, fragilisent encore aujourd'hui l'idéal d'une justice universelle et effective.

L'impunité comme construction politique et juridique

La thèse de *38, rue de Londres* est sans détour : l'impunité n'est pas un accident de parcours, mais le produit de choix juridiques et politiques répétés. Le droit existe, il est constamment contourné.

L'arrestation de Pinochet à Londres en octobre 1998 constitue le pivot de l'ouvrage. Événement sans précédent, elle marque un basculement symbolique : pour la première fois, un ancien chef d'État doit répondre hors de son pays de crimes contre l'humanité. Sands restitue de l'intérieur les débats sur l'immunité, les affrontements doctrinaux et les calculs diplomatiques. Moment judiciaire le plus déterminant depuis Nuremberg, l'affaire soulève une question capitale : un ancien dirigeant peut-il se prévaloir d'une immunité pour des actes commis dans l'exercice de ses fonctions ?

En contrepoint, la trajectoire de Walther Rauff révèle une autre forme d'impunité : celle qui s'installe dans la durée, au fil de silences administratifs et de complicités tacites. Son exil chilien expose les continuités idéologiques entre l'Europe de l'après-guerre et les dictatures sud-américaines, rappelant que les crimes de masse circulent et se recomposent selon les contextes politiques.

L'unité du livre ne tient pas à une démonstration linéaire, mais à un dépassement constant des énigmes posées. Peu importe, finalement, le rôle exact de Rauff au Chili ou les arrangements ayant permis le retour de Pinochet : ce qui compte, c'est ce dont ils rendent compte — la fragilité structurelle de la justice universelle face aux intérêts des États.

Une écriture de l'enquête et de la mémoire

La force de *38, rue de Londres* tient aussi à son écriture. Sands adopte les codes du thriller juridique sans jamais céder au sensationnalisme. Les audiences londoniennes, les expertises médicales contradictoires, les coulisses du pouvoir judiciaire britannique sont restituées avec une précision quasi chirurgicale, qui donne au lecteur le sentiment d'assister aux événements.

L'essai ne se réduit toutefois ni à une chronique judiciaire ni à une enquête historique classique. Sands y mêle des fragments autobiographiques, des récits de voyage et une attention presque sensorielle aux lieux. Le titre lui-même désigne une adresse réelle, celle du centre de détention de la DINA à Santiago, devenue symbole condensé de la violence d'État et de la mémoire enfouie³. De même, la Patagonie et Punta Arenas acquièrent une dimension qui excède la simple géographie : l'auteur y analyse le rôle de cette région dans la dissimulation des crimes de guerre, allant jusqu'à affirmer que « La Terre de Feu fut aussi une terre de génocide »⁴.

Dans cette attention aux détails, aux trajectoires individuelles, aux voix secondaires, Sands poursuit une réflexion déjà amorcée dans ses livres précédents : ce que le droit ne voit pas, ce que les juges ne consignent pas, mais qui continue d'habiter les sociétés. En ce sens, *38, rue de Londres* n'est pas seulement un livre sur la justice internationale, mais un travail sur la persistance du passé et sur l'espoir ténu, mais tenace, de ceux qui refusent l'oubli.

L'illusion d'une justice internationale ?

Livre remarquable par sa capacité à rendre intelligibles des enjeux juridiques complexes à travers des détails concrets et des trajectoires humaines, *38, rue de Londres* réussit le pari d'une alliance rare : celle d'une clarté morale assumée et d'une rigueur analytique qui refuse le manichéisme. L'accès privilégié de Sands aux arcanes de la

³ À ce sujet, lire [l'étude](#) sur la question de la patrimonialisation des lieux de mémoire et leur rôle dans la construction d'un récit collectif.

⁴ Philippe Sands revient sur sa visite à Punta Arenas et sur la charge symbolique de ce territoire dans cette [interview](#).

justice britannique confère au récit une dimension presque romanesque, sans pour autant sacrifier l'exigence documentaire.

L'ouvrage n'échappe toutefois pas à certaines faiblesses structurelles. On peut lui reprocher des longueurs, un enchevêtrement parfois moins bien maîtrisé entre enquête historique, récit de voyage et introspection autobiographique, qui expose l'auteur à un risque d'autocomplaisance. Plus fondamentalement, deux éléments factuels demeurent contestés : le lien opérationnel direct entre Rauff et Pinochet, que Sands suggère sans parvenir à l'établir de manière décisive, et l'existence d'un accord politique anglo-chilien ayant facilité la libération du dictateur, hypothèse plausible mais non formellement prouvée. Ces limites, loin d'invalidier l'entreprise, en révèlent la nature : Sands ne cherche pas à clore le débat, mais à en déplacer les termes.

Ces limites soulèvent cependant une question fondamentale, que l'ouvrage laisse volontairement en suspens : la justice internationale n'est-elle pas vouée à une forme d'échec inhérent à sa propre entreprise ? L'affaire Pinochet en révèle l'ambiguïté troublante : la plainte émane d'Espagne, un pays qui n'a jamais jugé le franquisme et qui externalise ainsi une exigence morale qu'il s'est refusé à appliquer à lui-même. Ce paradoxe résonne aujourd'hui avec une acuité renouvelée dans le cas de Nicolás Maduro, emprisonné aux États-Unis en janvier 2026 et dont l'Argentine réclame l'extradition au nom du principe de « justice universelle ».

Qui est légitime pour juger un chef d'État déchu ? Où doit-il être jugé ? Et selon quels critères reconnaître ou contester son immunité ? Autant de questions au cœur des ressorts de la justice transnationale : celle-ci oscille entre un idéal d'universalité et une réalité faite d'opportunisme politique, de zones grises juridiques et d'imprévisibilité diplomatique. En refusant de trancher, Sands nous invite à affronter une vérité inconfortable : peut-être la justice internationale ne peut-elle exister que dans cette tension irrésolue, fragile mais nécessaire, entre aspiration morale et pragmatisme étatique.

Publié dans lavedesidees.fr, le 19 mars 2026.